

# Mairie de Lamontelarié

81260 LAMONTELARIE  
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54  
[mairie.lamontelarie@orange.fr](mailto:mairie.lamontelarie@orange.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 juin 2016

### Présents :

- M. Pierre ESCANDE
- Mme. Eliane GERSTENMAIER
- Mme. Chantal GUILLOT
- Mme. Julie COUGET
- M. Olivier PHALIPPOU

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 18h00.  
M. Philippe BAUDIERE a donné procuration à M. Pierre ESCANDE  
Mme. Fanny SOLANS a donné procuration à Mme. Julie COUGET  
Mme. Julie COUGET est désigné secrétaire de séance.

### **I. Approbation compte-rendu Conseil municipal du 8 avril 2016**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II. Acquisition matériels alternatifs au désherbage chimique**

Monsieur le Maire précise que la commune s'est engagée dans une démarche visant l'arrêt de l'utilisation des pesticides par délibération en date du 15 septembre 2015.

Il rajoute qu'un diagnostic ainsi qu'un plan de désherbage a été réalisé par le CPIE de La Salvetat et que l'agent communal a suivi une formation correspondante.

Afin de nous aider dans cette démarche, l'Agence Adour-Garonne ainsi que l'association PEPS.s propose un appui financier aux collectivités à hauteur de 70% du montant de l'investissement.

Il est exposé au Conseil Municipal le projet d'acquisition de matériels de débroussaillage à batterie en vu notamment d'être utilisé pour l'entretien de notre cimetière qui vient d'être ré-enherbé. Ce matériel sera moins bruyant au centre du bourg et n'émettra aucune pollution sur site.

Il propose à l'assemblée de solliciter le concours financier correspondant à cette acquisition d'un montant de 1 449.17 €HT.

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

### III. Demande subventions Conseil Départemental et Fonds de concours communautaire pour le réaménagement du carrefour de Rouquié face au camping

Suite à la dangerosité de ce carrefour situé entre une voie départementale et une voie communale, il y a lieu de réaliser des travaux de réaménagement. L'îlot central sera supprimé afin d'avoir une meilleure visibilité ainsi qu'un meilleur dégagement et une platebande sera créée sur le côté afin de ne pas gêner les manœuvres des véhicules.

<b>Coût prévisionnel T.V.A.</b>	<b>4 475.00 € HT 895.00 € 5 370.00 € TTC</b>
Plan de financement prévu :	
Subvention du département (35%)	1 566.26 €
Fonds de concours Communauté (32.50%)	1 454.38 €
Autofinancement communal (32.50%)	1 454.38 €
TVA	895.00 €

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

### IV .Demande subventions Fonds de concours CCMHL en vue du réaménagement du point de tri sélectif au hameau de Rouquié

Afin de pouvoir enlever les bacs ordures ménagères et les colonnes de tri sélectif du centre du parking de notre plage communale au hameau de Rouquié et de les déplacer derrière le bâtiment sanitaire, il y a lieu de réaliser un dallage béton de propreté avec regards, de créer un réseau pluvial, ainsi que de rehausser le regard de coupure d'eau existant en rajoutant un système de bouche à clé.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de la Communauté une subvention au titre du Fonds de concours communautaire et d'adopter le plan de financement suivant :

<b>Coût prévisionnel : TVA</b>	<b>6 570.00 € HT 1 314.00 € 7 884.00 € TTC</b>
Plan de financement prévu :	
Fonds de concours Communauté (50%)	3 285.00 €
Autofinancement communal (50%)	3 285.00 €
TVA	1 314.00 €

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

### V. Création poste Adjoint Technique « Emploi saisonnier »

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en matière d'entretien des espaces verts, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique 2° classe non titulaire contractuel pour accroissement saisonnier d'activité, et ceci pour une durée de deux mois avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016. La rémunération de ce poste correspondra au 1° échelon de l'échelle 3, indice Brut 340, indice Majoré 321. Puis il demande de l'autoriser à signer le contrat et d'inscrire les crédits correspondants au Budget de la commune.

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

## **VI. Avis sur le projet de périmètre concernant la fusion des Communautés de Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que vu l'Arrêté relatif au projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes des « Monts de Lacaune » et « la Montagne du Haut Languedoc et notamment son Article 2, les conseils municipaux des communes concernés disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de cet arrêté pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale annexés. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux décident de ne pas délibérer.

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

## **VII. Modification statuts S.M.E.M.A.B.**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Exploitation du Minicar d'Anglès Brassac (SMEMAB) en date du 12 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts compte tenu de la création de la commune nouvelle de « Fontrieu » qui remplace les communes de Castelnau de Brassac, de Ferrière et le Margnès. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification envisagée.

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

## **VIII. Forêt communale – application du régime forestier pour l'intégration d'une nouvelle parcelle**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de la parcelle cadastrale section AD N°49, propriété de la commune au lieu-dit Combalerte. Il demande l'application du régime forestier pour cette parcelle d'une surface de 2Ha 44a 09ca et donc d'être autorisé à signer tout acte relatif à cette décision.

Vote : 7 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 7

## **IX. Information projet dissolution du SIVU des Saint Peyres**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, il est prévu la dissolution du SI de protection du site et de réalisation d'aménagement touristique du lac St Peyres du Banquet. La Mairie dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur le projet de dissolution.

Le conseil ne souhaite pas délibérer et donc l'avis sera réputé favorable.

## **X. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverses, la séance est levée à 20H00.

Le Maire  
Pierre ESCANDE